



Mairie d'ANTILLY
57640 VIGY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2020 A 20 H 30

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation : 26 septembre 2020

Présents	Arnaud DEMUYNCK, Marc LEDURE, Florent PIERRON, Philippe STEIMETZ, Guy BILTHAUER, Yannick DUPIRE, Anthony PFEFFER, Fanny THIEBAUT, Didier THIRY, Laetitia CAVENEL
Absent excusé	Vianney PERRIN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Madame Laetitia CAVENEL est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2020.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2020.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité,

ELABORATION D'UN REGLEMENT POUR LA CARTE COMMUNALE. DCM N°018/2020

Le Maire informe le conseil municipal, que la commune est dotée d'une carte communale et que la réglementation si afférent est le règlement national d'urbanisme (RNU). Il expose au conseil qu'un règlement pourrait être mis en place et permettrait d'apporter des précisions et des restrictions sur certains points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'élaborer un règlement pour la carte communale.

CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

SALLE COMMUNALE – AVENANT N°1 LOT VRD (AMENAGEMENT DU PARKING). DCM N°019/2020

Le Maire informe le conseil municipal que le marché de la salle communale pour le lot VRD ont nécessité des travaux supplémentaires pour un montant de 21.013,83 € HT

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant n°1.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cet avenant et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de travaux de la salle communale lot VRD avec l'entreprise STRADEST.

AUTORISE le Maire à le signer

AMENAGEMENT DE SECURITE DES ENTREES DE VILLAGE : CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRE D'OUVRAGE (MATEC). DCM N°020/2020

Le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré MATEC en vue de l'aménagement de sécurité des entrées de village,

Afin d'engager l'étude un projet de convention est proposé par Matec avec le coût financier,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des différents éléments et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'étude proposée par MATEC pour l'aménagement de sécurité des entrées de village pour un montant de 1.320,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer la commande correspondante.

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE ET SUPPLEANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES. DCM N°021/2020

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a décidé de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat.

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté de communes « Rives de Moselle » et ses communes membres.

Cette commission sera composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune proposés par délibération de chaque conseil municipal. Un président et un Vice-Président de la CLECT seront élus parmi ses membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Monsieur Florent PIERRON, comme membre titulaire et Monsieur Marc LEDURE, comme membre suppléant.

COMMISSION THEMATIQUE : CC RIVES DE MOSELLE. DCM N°022/2020

Le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes rives de Moselle ouvre ces commissions thématiques aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal, propose d'inscrire :
Commission ressources : Arnaud DEMUYNCK
Commission aménagement de l'espace : Philippe STEIMETZ
Commission développement durable : Florent PIERRON
Commission développement attractivité : Marc LEDURE
Equipements communautaires : Laetitia CAVENEL

CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX.
DCM N°023/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de Monsieur Marc VILLIBORD, Responsable de la Trésorerie de Vigy, de mettre en place une convention entre la commune et la Trésorerie afin de définir la politique de recouvrement la plus adaptée aux produits de la collectivité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES. DCM N°024/2020

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune/Établissement les résultats la/le concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **AXA France Vie**

Courtier : **Gras Savoye Berger Simon**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant +

maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Conditions : (taux / franchise)

(Cocher l'option retenue)

Tous les risques,
avec une **franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **5.93 %**

Tous les risques,
avec une **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **5.29 %**

Tous les risques,
avec une **franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **4.83 %**

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

Risques garantis : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

Conditions : (taux / franchise)

Cocher l'option si retenue

Tous les risques,
avec une **franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **1,61 %**

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DECIDE d'autoriser le Maire (ou Président) ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

REEMPLACEMENT DES PORTES CUISINE ET GARAGE. DCM N°025/2020

Monsieur le Maire présente les différents devis pour le remplacement des portes de la cuisine et du garage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition de la menuiserie KNOB de Mondelange pour un montant de 2.430€ TTC

AUTORISE le Maire à passer commande.

PROJET DE VIDEO PROTECTION. DCM N°026/2020

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait faire des devis pour l'installation d'un système de vidéo protection. Il précise que ce type d'installation est subventionné et que la gendarmerie est favorable à ce projet.

Les travaux représentent un investissement de 31.245,86€ TTC (AXIANS/VPU) et 6.400,80€ TTC (CITEOS/Remise aux normes EP+ 3x Alimentations 220v permanentes)

Le projet global représente donc un total de 37.646,66€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser cette installation.

CHARGE le Maire de faire les demandes de subventions correspondantes à ce dossier.

IMPLANTATION DE BOITES AUX LETTRES COLLECTIVES ALLEE DES MARRONNIERS. DCM N°027/2020

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la construction de plusieurs maisons allée des marronniers il est nécessaire d'installer des boîtes aux lettres. La politique de la poste actuellement est de laisser les habitants acheter leurs boîtes aux lettres.

Si la commune souhaite des boîtes aux lettres collectives il faut faire la demande,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de demander à la poste l'installation de boîtes aux lettres collectives.

DIVERS

- Déplacement machine à pain & sécurisation chambre de tirage.
- Opération Vente Fleurs/Arbustes.
- Point Travaux Mairie :
 - Remplacement portes suite cambriolage.
- Point Vie Citoyenne
 - Nettoyage Lavoir (organiser une matinée pour finir)
 - Opération déchets, ...
- Réflexion Saint Nicolas => provoquer commission fêtes pour étude et faire un sondage.
- Point urbanisme :
 - Présentation projet construction Allée des marronniers
 - Point maison Mr LALLEMAND
- Second arrêt de bus – Sollicitation de Mme DA COSTA (WhatsApp du 29/9)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures 43 minutes.

Antilly, le 3 octobre 2020

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK

